

Mais il est manifeste par les chapitres précédents que le culte de la justice et de la charité n'acquiert force de loi que du droit de celui qui commande ; nous avons montré en effet, au chapitre XVI, que, dans l'état naturel, la Raison n'a pas plus de droit que l'Appétit, et que ceux qui vivent suivant les lois de l'Appétit, tout comme ceux qui vivent suivant les lois de la Raison, ont droit à tout ce qui est en leur puissance. Pour cette cause, nous n'avons pu concevoir le péché dans l'état de nature, ni Dieu comme un juge punissant les hommes pour leurs péchés ; nous avons cru que dans cet état tout se passe conformément aux lois communes de la Nature entière, que (dirai-je avec Salomon) la chance y est la même pour le juste et pour l'impie, pour le pur et pour l'impur, etc., et qu'il n'y a pas lieu de parler de justice et de charité.

Pour que les enseignements de la Raison vraie, c'est-à-dire les enseignements de Dieu eussent absolument force de loi, il a été nécessaire que l'individu renonçât à son droit naturel, et que tous les individus transférassent le leur à tous, ou à quelques-uns ou à un seul ; alors seulement nous a été connu ce que sont la justice, l'injustice, l'équité, l'iniquité.

La justice donc et en général tous les enseignements de la Raison vraie, par suite, aussi la charité envers le prochain, n'acquièrent force de droit et de commandement qu'en vertu du seul droit de régir l'État c'est-à-dire (par ce que nous avons montré dans ce même chapitre) du seul décret de ceux qui ont le droit de commander. Et comme (ainsi que je l'ai déjà montré) le règne de Dieu consiste dans l'obligation légale de la justice et de la charité, c'est-à-dire de la vraie Religion, il suit, comme nous le voulions, que Dieu ne règne sur les hommes que par ceux qui ont le pouvoir de régir l'État. (...) Ainsi fut-il nécessaire, pour que la Religion révélée prophétiquement eût force de Droit chez les Hébreux, que chacun d'eux abandonnât d'abord son droit naturel et que tous décidassent d'un commun consentement d'obéir seulement aux ordres qui leur seraient, suivant le mode prophétique, révélés par Dieu, tout comme nous avons montré que dans le gouvernement démocratique, tous décident, d'un commun consentement, de vivre selon l'injonction de la Raison.